

THÈMES

PRINCIPAUX

Pour les particuliers

Hypothèques 2

Quelle hypothèque choisir si les taux baissent ?

Piratage de l'e-banking 3

Protégez-vous contre les escrocs qui sévissent sur Internet !

Rendements irréalistes 6

« Les investisseurs doivent arrêter de croire aux contes de fées », déclare Erwin Heri, professeur en finance

Bitcoin & Co 8

Les crypto-investissements sont-ils plus sûrs avec les nouveaux ETF en bitcoin ?

Risques dans le dépôt 9

Impôt à la source sur les dividendes : comment vous faire rembourser

Vendre sa maison 15

Les impôts dus lors de la vente d'un bien immobilier

Assurance auto 16

Hausse des primes : ne restez pas sans rien faire

Pour entreprises et caisses de pension

Caisses de pension 17

Le classement 2024 révèle quelle caisse rémunère mieux les avoirs épargnés

PME et prévoyance 18

Pour recruter et fidéliser les talents, les entreprises doivent offrir de meilleures prestations de prévoyance que la concurrence

Vendre son entreprise 19

Pour trouver le bon repreneur, le potentiel de croissance de l'entreprise doit convaincre

Retraite anticipée : pourquoi tant de gens renoncent à leur rêve ?

Une retraite anticipée échoue souvent par manque d'argent. Toutefois, on ne devrait pas abandonner l'idée avant d'avoir examiné tous les aspects. S'il est trop coûteux de quitter la vie active avant l'heure, on peut éventuellement lever le pied petit à petit.



JULIEN FAVRE

Directeur région Lausanne et Sion
julien.favre@vzch.com
tél. 021 341 30 30

Que s'est-il passé ? Voici quelques années encore, plus d'un actif sur deux pouvait envisager de prendre une retraite anticipée. Aujourd'hui, ils ne sont plus que deux sur cinq. C'est ce que montre une enquête réalisée par VZ auprès de plusieurs milliers de foyers. Bien entendu, beaucoup de personnes entre 55 et 60 ans sont en bonne santé et aiment leur travail. Elles ont donc même envie de

prolonger leur activité. Néanmoins, un nombre croissant d'actifs abandonnent l'idée de la retraite anticipée avant d'avoir bien calculé ce qui serait possible. Ils baissent les bras, car ils savent que quitter plus tôt la vie active coûte très cher. Les innombrables réformes sont aussi source de grande incertitude. Malgré tout, ne renoncez pas trop vite à votre rêve. Faites vos comptes dès maintenant : évaluez avec soin quels montants vous pouvez escompter en rentes de l'AVS et de la caisse de pension, et s'ils suffisent pour quitter précocement la vie professionnelle. Ainsi seulement, vous obtiendrez une vue d'ensemble claire et pourrez concilier votre situation financière avec le niveau de vie que vous désirez avoir à la retraite. Lisez la suite ici :

► **Partir plus tôt à la retraite (page 10)**

Placements

Banques : des profits sur le dos des clients

Les banques se montrent réticentes à répercuter les hausses de taux aux épargnants, mais n'hésitent pas à facturer des taux hypothécaires et des frais de placement élevés. C'est la raison pour laquelle le président de la Banque nationale suisse conseille de passer à une banque qui rémunère mieux les avoirs. ► **Page 5**

Couples

Se marier ou pas : l'impact financier

La plupart des couples convolent en justes noces par amour. Que ce soit pour la première, la deuxième ou la troisième fois, il est important de connaître et de comprendre les conséquences financières et juridiques du mariage avant de dire « Oui ». Découvrez dans cet article à quels aspects il convient de veiller. ► **Page 7**

Succession

Vers un testament numérique ?

Le droit successoral prescrit comment rédiger un testament valide. Certaines règles ont plus d'un siècle. Aujourd'hui, toujours plus de gens souhaitent consigner leurs dernières volontés sur ordinateur, tablette ou smartphone – pourquoi pas si les placements financiers, impôts et hypothèques sont aussi possibles en ligne ? ► **Page 13**

Quelle hypothèque dois-je choisir si les taux baissent bientôt ?

Quiconque renouvelle son hypothèque ou en contracte une nouvelle devrait bien réfléchir à ce qui est le plus judicieux à moyen terme pour son budget.

La situation actuelle génère de l'incertitude. Le marché s'attend à ce que la Banque nationale suisse (BNS) baisse son taux directeur dès cette année. Cela rendrait les hypothèques du marché monétaire (Saron) plus avantageuses. Mais pour l'instant, certaines hypothèques à taux fixe sont moins chères que les hypothèques du marché monétaire. Quelle est alors la meilleure option ?

► Si vous pariez sur une baisse des taux d'intérêt, optez de préférence pour une hypothèque du marché monétaire. Par le passé, elles

étaient presque toujours plus intéressantes. Dans quelques phases seulement et pour un bref laps de temps, les hypothèques du marché monétaire ont été un peu plus chères que les hypothèques à taux fixe.

► Alternative : combinez les deux modèles hypothécaires en ne prenant qu'une partie à taux fixe (un tiers ou la moitié, par exemple) et le reste sous forme d'hypothèque du marché monétaire.

► Si vous avez la certitude que les taux hypothécaires vont augmenter ces prochains temps ou resteront

élevés assez longtemps, il est judicieux de bloquer les taux d'intérêt. Votre risque : en cas de baisse des taux d'intérêt, vous paierez dans les années à venir des dizaines, voire des centaines de milliers de francs en trop pour votre logement.

Conseil : l'alerte de taux de VZ vous permet de fixer des limites de taux et vous informe automatiquement dès le franchissement à la hausse ou à la baisse de ces limites. Vous pourrez ainsi convertir à temps votre hypothèque en une hypothèque à taux fixe.

i Vous souhaitez en savoir plus ? Commandez la fiche technique ou prenez rendez-vous pour un entretien sans frais et sans engagement dans la succursale VZ la plus proche de chez vous (cf. page 20). ●

FICHE TECHNIQUE

Hypothèque Saron ou fixe ?

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition140, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Partir plus tôt à la retraite – mais comment ? Assistez aux workshops sans frais de VZ

De nombreux actifs aimeraient arrêter de travailler avant 65 ans. Prendre une retraite anticipée ou partielle a toutefois un prix, et le projet échoue souvent faute de moyens suffisants. Il importe donc de se poser les bonnes questions suffisamment tôt afin de franchir le cap dans les meilleures conditions.

L'un des points essentiels dans le cadre d'une retraite anticipée porte sur le financement des années restantes jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite. Il faut aussi coordonner les trois piliers afin de financer ces années de lacunes. Lors du workshop



« **Partir plus tôt à la retraite – mais comment ?** », les expertes et les experts de VZ vous livrent des conseils utiles pour une préparation optimale en vue de cette nouvelle étape. VZ organise régulièrement à **Lausanne**,

Genève, Neuchâtel et Fribourg des workshops d'environ une heure sur différentes thématiques. Ces présentations sont sans frais pour les participant(e)s. VZ propose aussi des workshops sur les thèmes suivants :

- Hypothèque du marché monétaire ou à taux fixe ?
- Investir efficacement avec des ETF

i Réservez sans plus attendre votre place au workshop de votre choix. Pour ce faire, vous pouvez vous rendre sur le site www.vzch.com/manifestations, scanner le code QR ci-dessous ou encore contacter la succursale VZ la plus proche de chez vous. Toutes les coordonnées sont indiquées en page 20. ●



Internet et e-banking : protégez-vous contre la fraude !

Les cybercriminels sont de plus en plus ingénieux. Détecter à temps les piratages de compte bancaire ou de carte de crédit devient toujours plus compliqué.

De plus en plus de Suisses sont bombardés d'e-mails et de messages suspects. La prudence est de mise lorsqu'on reçoit du courrier douteux. Des criminels professionnels en sont souvent à l'origine. Les cas de fraude ont explosé.

Aujourd'hui, la plupart des gens font des achats en ligne et effectuent leurs opérations bancaires sur ordinateur, tablette ou smartphone. Ce faisant, ils saisissent des mots de passe, données de cartes de crédit et autres informations personnelles. Ces exemples illustrent comment les criminels en profitent :

► Fraude à l'e-banking

Les attaques par phishing sont particulièrement fréquentes. Les escrocs expédient de faux courriels ou SMS dans lesquels les clients bancaires sont priés de cliquer sur un lien pour actualiser leurs codes d'accès ou obtenir un remboursement.

Ces liens mènent à de fausses pages web qui ressemblent à s'y méprendre aux pages de connexion des banques. Si l'on se connecte, les escrocs peuvent facilement récupérer les identifiants. En un clin d'œil, ils prélèvent des milliers de francs ; cet argent est perdu.

Conseil : une entreprise sérieuse ne vous contactera pas par e-mail, téléphone ou SMS pour vous demander vos identifiants et mot de passe. Ne communiquez ja-

mais de données confidentielles par ce biais, et ne vous laissez pas intimider. Évitez aussi de chercher la page d'accueil de votre banque sur Google, car les fraudeurs se placent en tête des résultats de recherche. Vous trouverez de précieux conseils ici : www.ebas.ch/fr/conseils-pour-un-e-banking-en-toute-securite

► Fraude au placement

Par e-mail et sur les réseaux sociaux, des faussaires font de la publicité pour des plateformes de placement promettant de l'argent rapide. Ils falsifient des sites web de médias sérieux et imitent des entretiens avec des personnalités parlant en bien de ces placements. L'objectif : obtenir de leur victime un versement censé être investi dans des cryptomonnaies et placements attrayants. En réalité, l'argent finit entre les mains des malfaiteurs.

Conseil : ne vous laissez pas leurrer par des promesses irréalistes. Vérifiez qui se cache derrière une annonce et consultez la liste d'alerte de la FINMA : www.finma.ch/fr/finma-public/liste-d'alerte

► Fraude à l'acompte

Les criminels copient des annonces d'appartements à louer et les mettent en vente à des prix imbattables, sur des portails connus ou des sites truqués. Avant la visite

du bien, les faussaires demandent un acompte. Tomber dans ce piège, c'est aussi perdre son argent.

Conseil : attention aux annonces irréalistes. Ne versez pas d'argent avant d'avoir visité le bien immobilier et de tenir en main un contrat valable. Le mieux est de faire examiner toute annonce douteuse par un expert.

► Fraude des agents financiers

Au moyen d'offres d'emploi alléchantes, les fraudeurs ciblent spécifiquement des demandeurs d'emploi en détresse financière. Leur but est d'utiliser les comptes bancaires de leurs victimes pour blanchir de l'argent. Une rétribution financière est versée en contrepartie.

Attention : en se laissant avoir dans de telles activités, on peut se rendre coupable de blanchiment d'argent.

i Vous souhaitez en savoir plus ? Commandez la fiche technique sans frais ou parlez-en à un(e) expert(e) de VZ (page 20). ●

FICHE TECHNIQUE

Nouveau

Comment se protéger de la fraude

Commandez la fiche technique sur www.vz.ch.com/edition140, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

MON CONSEIL



MATTHIAS REINHART
Fondateur du Groupe VZ

Nos hautes écoles ont une excellente réputation. Elles accomplissent un travail étonnant, y compris dans la recherche fondamentale. Ces résultats sont convertis en produits innovants par des start-up. Toutefois, la commercialisation s'effectue souvent à l'étranger, surtout aux États-Unis. Dans notre pays, il manque apparemment le savoir-faire pour amener les innovations à percer.

Derrière les succès de l'histoire économique suisse, on trouve des équipes alliant savoir technique et commercial – tels Charles Brown et Walter Boveri, les fondateurs de l'actuelle ABB. En effet, la meilleure des innovations ne pourra prendre son envol que si les compétences commerciales sont là. Chez nous, de telles équipes sont rares, car bon nombre de talents commerciaux à l'esprit entrepreneurial travaillent pour de grandes sociétés.

Mon conseil : encouragez les jeunes managers à s'associer avec des innovateurs et à monter ensemble leur propre affaire. Une bonne partie de la création de valeur demeurera ainsi en Suisse. Car les start-up d'aujourd'hui sont les moteurs économiques de demain. ●

La valeur de votre maison a-t-elle faiblement ou fortement augmenté ?

Comment la valeur de votre logement a-t-elle évolué : mieux ou moins bien que la moyenne suisse ? Si vous souhaitez vendre ou transmettre à vos héritiers une maison individuelle ou un appartement en propriété, c'est un point à clarifier soigneusement.



MARCO HAEFELI

Expert en estimation immobilière
m.haefeli@vz.ch.com
tél. 021 341 30 30

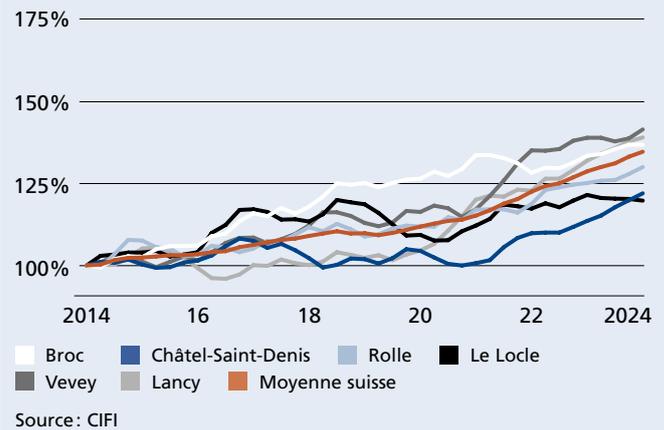
d'exemples le montre : à Broc (FR) et à Lancy (GE), la valeur d'une maison individuelle a progressé plus que la moyenne suisse. À Châtel-Saint-Denis (FR) et au Locle (NE), en revanche, les biens ont connu ces dernières années une évolution inférieure à la moyenne (cf. graphique de droite).

Connaître la valeur réelle : une nécessité

Quiconque songe à vendre un bien doit en connaître la valeur aussi précisément que possible. Déterminer le prix conforme au marché est délicat. L'expérience montre que beaucoup de propriétaires surestiment leur bien. Quand on doit corriger ses

L'évolution de la valeur d'un bien immobilier dépend surtout de son emplacement

Évolution des prix des biens immobiliers dans une sélection de communes (prix des transactions de gré à gré ; indexés)



Nombre de propriétaires ont du mal à estimer comment la valeur de leur bien a évolué. Pendant des années, les prix des biens immobiliers n'ont cessé d'augmenter. Mais l'année dernière, la demande a reculé sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt.

Ce qui influe le plus sur la valeur d'un bien est son emplacement. Selon l'endroit et la région, les prix évoluent différemment. Une sélection

prétentions initiales à la baisse, c'est en général un mauvais signal sur le marché. Le plus sage sera donc de faire évaluer son bien par un professionnel.

Un second avis bien étayé vaut aussi le coup pour les acheteurs. Si vous souhaitez acquérir un bien ou un terrain, vous devez savoir avec fiabilité quel en est actuellement le juste prix.

Conseil : confiez l'estimation de votre appartement ou de votre maison à un expert chevronné. Vous pourrez ainsi mieux planifier la vente et constituer un dossier convaincant. Une expertise professionnelle vaut aussi la peine lorsque vous prévoyez des travaux de rénovation générateurs de plus-value ou que vous désirez vérifier si le prix de vente est justifié. Quant aux communautés héréditaires, elles devraient connaître la valeur de leurs biens avant de décider de leur utilisation ou d'indemniser les différents héritiers.

ACTION

Faites expertiser votre bien par VZ au tarif spécial de 300 francs – vous économisez 230 francs

Jusqu'au 31 juillet 2024, vous pouvez faire estimer votre bien immobilier pour 300 francs au lieu de 530 francs (TVA comprise). Vous économisez ainsi 230 francs sur le prix normal.

Les experts de VZ procèdent à l'estimation selon la méthode hédoniste. Pour ce faire, ils s'appuient sur les données de milliers de ventes réalisées lors des derniers mois. Vous profitez en plus d'autres services.

VZ définit les principaux facteurs d'influence et vérifie si le résultat de l'estimation est plausible. Vous découvrez comment est jugée l'attractivité de votre commune de résidence. De plus, vous voyez quel revenu locatif vous pouvez escompter en louant votre bien.

Le personnel qualifié de VZ répond par téléphone à vos questions. Vous recevez votre analyse dans un délai d'un mois.

► Offre à durée limitée

Confiez l'estimation de votre bien immobilier aux experts de VZ. L'offre est valable jusqu'au 31 juillet 2024. Commandez maintenant votre questionnaire sur www.vz.ch.com/action-immobiliere, photographiez le code QR ci-dessous ou bien appelez-nous au numéro suivant : 021 341 30 30.



i Vous souhaitez savoir quelle est la valeur de votre logement ? Jusqu'au 31 juillet, vous pouvez faire estimer votre bien immobilier à un tarif spécial (cf. action dans l'encadré de gauche). Ou bien prenez rendez-vous dans une succursale VZ proche de chez vous (toutes les coordonnées figurent en page 20).

Les banques font du profit sur le dos de leurs clients

Les Suisses acceptent sans broncher une faible rémunération de l'épargne et des frais bancaires élevés. Cela fait parfaitement l'affaire des banques.



JEREMY WÄGER

Spécialiste en placements
jeremy.waeger@vzch.com
tél. 022 595 15 15

Les banques se montrent réticentes à répercuter les hausses de taux aux épargnants, mais n'hésitent pas à facturer des taux hypothécaires et frais de placement élevés. Ainsi, le président de la Banque nationale suisse, Thomas Jordan, conseille de passer à une banque qui rémunère mieux les avoirs.

VZ réalise chaque année plusieurs milliers d'analyses de frais bancaires. Elles viennent corroborer les dires de M. Jordan quant aux avantages de changer d'établissement bancaire (cf. exemple dans le tableau).

► Titres de placement

Beaucoup de banques réclament des frais exorbitants pour l'achat, la vente et la garde des titres. Ces coûts rongent souvent une grande partie du rendement. Faites vérifier votre dépôt-titres (cf. action lecteurs page 9).

► Taux d'épargne

Très peu de gens savent combien d'intérêts ils perçoivent et les banques en profitent. Comparez les offres: les différences sont énormes. Vous

Opérations bancaires: voici comment réaliser des économies conséquentes

Exemple (au 03.01.2024): compte privé 60'000 francs, compte d'épargne 250'000 francs, dépôt autogéré 350'000 francs avec 8 transactions en Suisse et 4 à l'étranger de chacune 16'000 francs/an; données en francs

	Ø 5 plus grandes banques	Solution VZ
Revenus		
Rémunération compte privé	0	60
Rémunération compte d'épargne	1'185	2'500
Total revenus d'intérêts	1'185	2'560
Avantage annuel chez VZ		1'375
Frais		
Compte, cartes, paiements	102	84
Dépôt/compte-titres	889	390
Transactions en Bourse	1'400	548
Total des frais	2'391	1'022
Avantage annuel chez VZ		1'369
Total avantage chez VZ par an		2'744

trouvez ici un aperçu actuel: www.vzch.com/comparaison-interets

► Cartes et paiements

La plupart des gens sous-estiment le montant qu'ils paient pour leurs comptes, cartes et opérations de paiement. Au fil des années, ces frais se chiffrent en milliers de francs. Vérifiez si vous payez trop: www.vzch.com/analyse-frais-bancaires

► Hypothèques

Nombre de banques et courtiers pratiquent des prix d'appel. De plus, les conditions spéciales négociées ne sont souvent une bonne affaire qu'à première vue: la banque les a déjà intégrées dans le prix ou récupère le «manque à gagner» par un autre biais.

i Vous souhaitez en avoir plus pour votre épargne? Commandez le nouveau dossier de VZ pour savoir où obtenir le plus d'intérêts et payer le moins de frais (ci-dessous). Ou bien prenez rendez-vous avec un(e) expert(e) dans une succursale VZ proche de chez vous (page 20).

DOSSIER

Nouveau

Comptes, cartes et intérêts

Découvrez si les intérêts et les frais appliqués par votre banque sont adéquats.

Commandez le dossier sans frais (32 pages) à l'aide du bon de commande, sur www.vzch.com/edition140 ou en contactant votre succursale (page 20).

TRIBUNE

Faites comme Ulysse



MARK DITTLI

Rédacteur en chef de la plateforme financière «The Market NZZ»

La Russie attaque l'Ukraine: Poutine va-t-il bientôt envahir un pays de l'OTAN? Terreur en Israël: le conflit va-t-il s'embraser de l'Iran au Liban en passant par le Yémen? Retour de Donald Trump: que se passera-t-il s'il est réélu? La Chine louche sur Taïwan: et si Pékin décidait d'attaquer l'île? Le monde est une poudrière. Au vu de ces gros titres, on pourrait être tenté de renoncer à un placement en actions, d'accumuler des liquidités et d'attendre que la situation se détende. Mais ce serait une erreur, car le monde a toujours été rempli de dangers. Guerres, crises et catastrophes en sont le lot; et pourtant, les cours des actions – considérés sur de longues périodes – montent sans discontinuer. Jamais il n'y aura de signal annonçant que «tout s'est arrangé». Alors faites comme Ulysse en ce qui concerne votre stratégie de placement: attachez-vous au mât. Ayez les yeux et les oreilles ouverts, mais ne vous laissez pas déconcerter par le vacarme des gros titres. Il est important de ne pas perdre de vue son objectif et de maintenir le cap.

OPINION

Investir : ne croyez pas aux contes de fées

Erwin Heri est professeur de théorie financière et a travaillé plusieurs années dans le secteur de la banque et de l'assurance. Un entretien au sujet de l'argent et sur la façon de le faire fructifier pour la retraite.



© Peter Würmli

Monsieur Heri, avec votre plateforme de formation Fintool.ch, vous souhaitez encourager la population à s'occuper davantage de ses finances.

Bien plus que cela : je veux lui ouvrir les yeux ! Nos études montrent que la plupart des gens en savent trop peu sur les questions d'argent. C'est une chose qu'on n'explique pas à l'école. Beaucoup perdent donc de l'argent ou sont frustrés parce que leur patrimoine ne fructifie pas. Or, c'est la condition sine qua non pour planifier intelligemment ses finances après 65 ans. Car nous ignorons dans quel état sera la prévoyance à l'avenir.

Qu'est-ce qui est le plus sous-estimé ?

En matière de placements, un grand nombre de gens se laissent par exemple aveugler par des rendements mirobolants. Ils croient au conte de fées selon lequel on pourrait battre le marché. Or, la plupart des gestionnaires de fonds ne parviennent même pas à obtenir un rendement conforme au marché – et encore moins à le dépasser.

Faut-il donc bannir la Bourse ?

Au contraire : on devrait investir en continu et ne pas attendre le bon moment, car celui-ci n'existe pas. Plus important encore, se demander d'abord :

quels sont mes engagements, de combien ai-je besoin, par exemple pour rénover ma cuisine, financer la formation des enfants ou combler les lacunes financières à la retraite ? Il faut investir au cas par cas et placer en actions la partie dont on n'aura pas besoin pendant au moins dix ans.

Cela comporte des risques.

À court terme, les marchés subissent des variations et en cas de crise, on peut connaître des baisses momentanées. Mais on parle ici de placements à long terme. Je ne songe pas aux actions individuelles, mais aux dépôts équilibrés avec des fonds passifs comme les ETF et les fonds indiciels. Les risques sont ainsi diversifiés et les coûts plus supportables. Je pense aussi aux investisseurs qui ne sont pas toujours à l'affût des tendances mais s'en tiennent à leur stratégie de placement. Avec une stratégie à long terme, un rendement d'environ 5 % par an est réaliste.

Pourtant, beaucoup laissent leur argent sur leur compte d'épargne. Pourquoi ?

Toutes les personnes ne possèdent pas forcément des connaissances financières de base ; par exemple, elles sont persuadées que leur argent va fructifier

sur un compte. Or, l'inflation et les impôts font que sur ce dernier, on perd fatalement de l'argent à long terme.

La Bourse inquiète. Comment voulez-vous rassurer les épargnants ?

À la Bourse, ce sont des sociétés réelles, réalisant des bénéfices réels, qui se négocient. Elles produisent des biens utiles et en créent de nouveaux qui améliorent notre vie. Quand une entreprise fait du mauvais travail, elle périclète, et une autre prend sa place. Ainsi, les marchés des actions se régénèrent constamment et restent efficaces des générations durant. Investir à long terme est rentable – il convient d'en tirer profit en vue de la retraite. ●

À SON SUJET

Erwin W. Heri est professeur de théorie financière à l'Université de Bâle et au Swiss Finance Institute à Zurich. Il est cofondateur de la plateforme de formation www.fintool.ch. M. Heri possède une vaste expérience, notamment en tant que directeur d'une banque privée, président du Comité de placement de la Caisse fédérale de pensions et directeur financier de l'ex-groupe d'assurances Winterthur.

Le mariage, une grande décision aussi sur le plan financier

Le mariage a des répercussions sur presque tous les domaines de la vie. Il convient donc d'en comprendre aussi les effets financiers et juridiques avant de dire « Oui ».



SELIMA MEZGHANI
Experte patrimoniale
selima.mezghani@vzch.com
tél. 021 341 30 30

La plupart des couples se marient par amour. Que ce soit pour la première, la seconde ou la troisième fois, il est important de connaître les conséquences du mariage sur les finances :

► Conjoint

Les personnes mariées sont nettement mieux protégées. Le conjoint survivant touche, en général, une rente de veuf ou de veuve de l'AVS et de la caisse de pension. De plus, la moitié de la succession lui revient, sauf disposition contraire fixée dans un testament ou un pacte successoral (cf. graphique). Lors de la

perception des avoirs de prévoyance, les personnes mariées profitent d'un tarif plus avantageux, et les veuves et veufs sont exonérés de l'impôt sur les successions. Inversement, selon le canton, les revenus et la fortune sont taxés beaucoup plus fortement. Et à la retraite, les couples mariés reçoivent, de l'AVS, au maximum 150 % de la rente maximale pour célibataires.

Conseil : le conjoint survivant peut se retrouver en difficulté financière s'il doit verser les parts successorales des enfants. Vous avez donc intérêt à vous favoriser mutuellement de sorte que vos enfants n'héritent si possible qu'après le décès des deux parents (cf. bas de la page 8).

► Concubin

Les personnes non mariées reçoivent chacune une rente individuelle de l'AVS. C'est souvent leur unique avantage ; pour le reste, elles sont

FICHE TECHNIQUE

Nouveau

Se marier ou pas ?

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition140, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (toutes les coordonnées se trouvent en page 20).

moins bien loties, même avec des enfants communs. En cas de séparation, elles ne peuvent prétendre au partage des bonifications AVS, et l'AVS ne verse aucune rente de veuve ou de veuf. Beaucoup de caisses de pension soumettent leurs rentes et versements uniques à des conditions. L'ordre successoral, quant à lui, ne tient pas compte des concubins. En outre, les couples non mariés acquittent, en général, des impôts très élevés sur les successions et les donations.

Conseil : définissez les règles applicables à votre vie commune dans un contrat de concubinage. Annoncez le partenariat aux caisses de pension, assureurs-vie, fondations de libre passage et de prévoyance 3a et établissez un testament ou pacte successoral ; votre concubin risque sinon de se retrouver les mains vides.

i Pour en savoir plus, parlez-en à un(e) expert(e) dans une succursale VZ proche de chez vous (coordonnées en page 20). ●

Pilier 3a : le meilleur allié des actifs à temps partiel ?

La prévoyance de la plupart des travailleurs à temps partiel est insuffisante, surtout parce qu'ils cotisent moins à la caisse de pension. Peu importe le taux d'activité, la déduction de coordination de 25'725 francs est soustraite en totalité du salaire. C'est un inconvénient pour ces actifs, car les cotisations et prestations de la caisse de pension sont calculées sur ce salaire « coordonné ».

La réforme LPP, qui devrait être soumise au vote populaire à l'automne, entend améliorer le sort des employés à temps partiel. La déduction fixe pour tous disparaîtrait et le salaire serait assuré à 80 %, quel que soit le taux d'occupation.

Conseil : souvent, le pilier 3a est la meilleure option pour combler les lacunes financières. Constituez-vous un troisième pilier le plus tôt possible. Optez pour une solution 3a avantageuse avec des ETF, plus intéressante qu'un compte bancaire 3a. En revanche, les assurances 3a ne valent presque jamais la peine. Cotisez tous les ans au 3^e pilier, même si c'est moins que le maximum. ●

FICHE TECHNIQUE

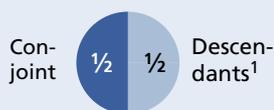
Prévoyance et temps partiel

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition140, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Parts successorales et réserves héréditaires

Parts successorales sans testament

Conjoint + enfants



Réserves héréditaires



Concubins/personnes seules avec enfants



1 Enfants à parts égales

Conseils : cryptos, AVS, protéger son conjoint

Les crypto-investissements sont-ils plus sûrs depuis le lancement des ETF en bitcoin ?

Plusieurs ETF en bitcoin ont été autorisés aux États-Unis. Ils répliquent exactement le cours de la plus grande cryptomonnaie en achetant et détenant réellement des bitcoins. Comme ce type d'ETF diversifient trop peu les risques, ils sont interdits à la commercialisation en Europe. Les émetteurs n'ont pas obligation de fournir la documentation requise en Suisse. Un mauvais point en termes de transparence. De plus, il faut accepter des frais d'exécution assez élevés et on risque d'être soumis à l'impôt américain sur les successions.

Conseil : clarifiez, avec un expert, si de tels placements conviennent à votre profil de risque. Une alternative réside dans les ETP (Exchange-Traded Products), qui intègrent aussi d'autres cryptomonnaies que le bitcoin. Néanmoins, votre argent n'est pas protégé en cas de faillite de l'émetteur. En Suisse,

vous pouvez aussi investir directement dans le bitcoin et autres cryptos par le biais d'émetteurs réglementés. Le négoce étant complexe, mieux vaut utiliser votre e-banking pour ce faire. C'est dans ce but que VZ a ouvert sa plateforme bancaire : elle permet aux investisseurs d'effectuer leurs achats et ventes en toute sécurité via VZ Banque de Dépôt. Les transactions figurent sur le relevé de dépôt et l'attestation fiscale. Vous bénéficiez ainsi de la sécurité d'une banque réglementée par la Finma. ●

FICHE TECHNIQUE

Bitcoin et autres cryptomonnaies

Commandez la fiche technique sans frais sur www.vzch.com/edition140, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en p. 20).

Nos finances sont solides. Pourquoi dois-je favoriser quand même mon conjoint ?

Ce n'est pas le montant de la fortune qui importe, mais la façon dont elle est partagée. Si un conjoint décède, on répartit les biens au sein du couple selon le régime matrimonial applicable. Sauf dispositions contraires, c'est le régime de la participation aux acquêts qui s'applique. La fortune est divisée entre biens propres et acquêts. Le conjoint survivant garde ses biens propres et reçoit la moitié des acquêts. L'autre moitié et les biens propres du défunt tombent dans la succession. Celle-ci est répartie pour moitié entre le conjoint survivant et les enfants. La maison représente souvent une grosse partie de la fortune. Si le conjoint doit indemniser les enfants, cela risque d'être juste.

Conseil : en vous favorisant au maximum, vous vous protégez aussi bien vous-même que votre conjoint. Attribuez-vous mutuellement, par contrat de mariage, la totalité des acquêts. Et réduisez encore, dans un testament ou pacte successoral, les droits de vos descendants en limitant la part des enfants à la réserve héréditaire. ●

FICHE TECHNIQUE

Avantager le conjoint survivant

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition140, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Je n'y vois pas clair avec l'AVS : comment éviter des erreurs inutiles ?

Beaucoup font la même expérience : les cotisations et les rentes AVS sont une énigme. D'où de fréquentes erreurs. Florilège des méprises très répandues :

► *Si je prends une retraite anticipée, je ne paierai plus de cotisations.* Faux : quand on s'arrête plus tôt, on paie jusqu'à 65 ans, selon ses revenus et sa fortune, entre 514 et 25'700 francs par an.

► *Les cotisations AVS ne peuvent être réduites.* Parfois, si ! Quiconque prend, par exemple, une retraite progressive ou perçoit un revenu à temps partiel après sa retraite anticipée, pourra probablement abaisser ses cotisations et libérer entièrement son conjoint non actif de l'obligation de cotiser.

► *Anticiper la rente AVS ne pose aucun problème sur le plan fiscal.* Attention : si le conjoint travaille encore, les revenus et la rente AVS anticipée peuvent, cumulativement, engendrer une forte progression fiscale et anéantir les avantages du versement anticipé.

► *Un report ne vaut pas le coup.* Selon le cas, si. Quiconque travaille plus longtemps ou n'est pas encore tributaire de la rente AVS peut l'ajourner jusqu'à cinq ans. Ainsi, la hausse de la rente annuelle peut atteindre 31,5 %.

► *La rente AVS est versée automatiquement.* C'est faux : il faut déclarer soi-même la perception de la rente AVS auprès de la caisse de compensation compétente, de préférence six mois avant le premier versement. ●

FICHE TECHNIQUE

AVS et retraite

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition140, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Dividendes lourdement imposés : faites-vous rembourser

Quand on investit dans des titres étrangers, on ne reçoit qu'une partie du dividende. Beaucoup l'ignorent. Si l'on n'agit pas, on peut perdre beaucoup d'argent.



CORENTIN DU MARCHIE
Spécialiste en placements
corentin.dumarchie@vzch.com
tél. 021 341 30 30

Les investisseurs détiennent souvent des actions en portefeuille, y compris étrangères. C'est une bonne chose quand on veut faire fructifier son argent à long terme. Cela dit, très peu ont conscience de ne percevoir qu'une partie du dividende sur les actions étrangères. Le reste est prélevé dans le pays concerné sous forme d'impôt à la source.

Cet inconvénient fiscal n'est pas toujours visible au premier coup d'œil, par exemple dans le cas d'un ETF en actions où la retenue de l'impôt à la source peut se traduire directement par un

moins bon rendement. De plus, selon le pays où siège l'émetteur de l'ETF, le montant de l'impôt à la source remboursé diffère. Il importe donc de toujours prendre en compte l'aspect fiscal lors du choix des ETF. Obtenez plus de conseils dans la fiche technique (cf. encadré de droite).

Ne renoncez pas à vos dividendes

Les choses se compliquent avec les titres individuels étrangers. Il y a des délais à respecter, et de nombreuses instances sont impliquées – dont la banque dépositaire, la commune de domicile, l'administration fiscale cantonale et les pays tiers. De ce fait, les investisseurs sont souvent dépassés.

Un exemple tiré de la pratique le montre : avec cinq actions étrangères en dépôt-titres, on peut, en l'espace de cinq ans, demander le rem-

FICHE TECHNIQUE

Imposition de vos placements

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition140, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

boursement d'un montant total de 8700 francs environ (voir tableau ci-dessous). Ne rien clarifier, c'est renoncer à cet argent.

Conseil: demandez un deuxième avis impartial en cas de doute. Faites vérifier si votre dépôt recèle des risques inutiles et des coûts excessifs. Regardez également si des dividendes vous échappent à cause des retenues à la source. Pour cela, utilisez par exemple l'analyse de dépôt de VZ (colonne de droite).

À votre demande, une telle analyse vous montrera aussi combien vous pouvez vous faire rembourser. Si cela vaut le coup financièrement, vous bénéficierez d'un service de remboursement complet. Ce point importe également lorsque vous souhaitez réinvestir immédiatement vos dividendes pour profiter de l'effet des intérêts composés.

i Vous souhaitez économiser des impôts sur vos placements? Commandez la fiche technique sans frais ou parlez-en à un(e) expert(e) de VZ (page 20). ●

Coûts, risques, impôts à la source : comment performe votre dépôt?

Ces dernières semaines, la plupart des investisseurs ont reçu le relevé de dépôt actuel de leur banque. Beaucoup mettent simplement ce relevé de côté, sans l'étudier. C'est une erreur. Le relevé de dépôt vous montre en effet la qualité de rendement de votre dépôt-titres et vous indique comment la banque a travaillé avec votre argent.

Conseil: un nombre croissant d'investisseurs recourent à l'analyse de dépôt de VZ pour disposer d'un second avis professionnel. Souhaitez-vous connaître, vous aussi, la performance de votre dépôt? Profitez maintenant de notre « action » (ci-dessous) et confiez aux experts indépendants de VZ le soin d'examiner vos placements. ●

ACTION

Faites vérifier votre dépôt

Comment performe votre dépôt par rapport au marché? Payez-vous trop de frais? Et comment pouvez-vous réduire les risques?

Les experts de VZ vous indiquent comment en avoir plus pour votre argent. Convenez d'un entretien sans frais dans une succursale de VZ (page 20) ou commandez votre analyse de dépôt **jusqu'au 31 mai 2024** au prix spécial de 100 francs (hors TVA): www.vzch.com/analyse-de-depot

Dividendes: les investisseurs peuvent se faire rembourser des milliers de francs à l'étranger

Exemple: dépôt-titres avec cinq actions étrangères (respectivement 50'000 francs investis), dividendes cumulés sur cinq ans, sans frais (données en francs)

Action	Pays	Dividendes	
		Versés	Manque à verser
Action 1	Finlande	6'725	2'587
Action 2	France	10'674	1'822
Action 3	France	9'000	1'536
Action 4	Allemagne	9'298	1'436
Action 5	Allemagne	8'583	1'326
Total		44'280	8'707

Sources: VZ, Bloomberg

Retraite anticipée : toujours plus d'actifs renoncent à leur rêve

Cesser de travailler avant 65 ans a un coût. Ainsi, de nombreux actifs rejettent l'idée sans même savoir s'ils pourraient se le permettre. Clarifiez la situation : plus tôt vous planifiez votre retraite anticipée, plus elle pourra devenir réalité.



GILLES HUGUENIN

Directeur région Genève et Nyon
gilles.huguenin@vzch.com
tél. 022 595 15 15

Cela donne à réfléchir : 43 % des personnes actives peuvent aujourd'hui s'imaginer partir à la retraite de manière anticipée. Ce chiffre paraît élevé, mais il l'était en fait bien davantage il y a quelques années : en 2008, 55 % des personnes actives envisageaient encore cette possibilité. Tel est le résultat d'une enquête récente réalisée par VZ auprès de plusieurs milliers de personnes (cf. graphique en page 11).

Pourquoi ce recul ? Les expert(e)s de VZ font régulièrement ces constats :

► De nombreux actifs ne veulent pas partir plus tôt car ils sont en forme, ont plaisir à travailler et apprécient la reconnaissance reçue dans le cadre de leur emploi.

► Parmi les personnes qui songent à une retraite anticipée, rares sont celles qui ont pris des mesures financières à cet effet. Car un tel projet a un coût : une année de salaire en moins, voire plus. Sans compter la réduction de la rente à vie. Par exemple, un employé qui touche un salaire de 120'000 francs par année et arrête de travailler à l'âge de 63 ans touchera environ 185'000 francs de rentes en moins sur 25 ans (cf. tableau ci-dessous).

► Le plus surprenant est de constater que de plus en plus de personnes actives renoncent à leur rêve de retraite anticipée sans savoir si elles pourraient se permettre de le réaliser. Préoccupées par les multiples réformes, elles sont nombreuses à se résigner. En outre, mettre de l'argent de côté est de plus en plus difficile en raison du renchérissement du coût de la vie lié à l'inflation. Les intérêts hypothécaires ont eux aussi considérablement augmenté.

Comment vous organiser au mieux

Ne dites pas adieu à votre rêve sans avoir calculé ce que coûterait une retraite anticipée. En le faisant, vous saurez quelles sont vos possibilités.

CONSEIL

Les rentes transitoires en valent-elles la peine ?

- De nombreuses caisses de pension proposent aux préretraités une rente transitoire qui évite de devoir anticiper la rente AVS.
- Cela est surtout intéressant lorsque l'employeur participe au financement ou en cas d'espérance de vie fortement réduite.
- En règle générale, on doit cependant financer la rente soi-même en utilisant le capital épargné dans la caisse pour le versement des rentes.
- Apprenez-en davantage sur : www.vzch.com/retraite-anticipee

Si ce n'est pas envisageable financièrement, vous pourrez toujours examiner d'autres options (cf. page 11 en bas). En étudiant à temps la question, vous mettez toutes les chances de votre côté. Voici les points essentiels que vous devez prendre en compte :

► Plan financier

Dressez un budget solide. Vous trouverez un modèle qui vous y aidera sur cette page : www.vzch.com/fiche-budget. Vous pourrez ensuite établir un plan financier détaillé, qui indiquera comment vos revenus, vos dépenses et votre patrimoine évolueront jusqu'au départ à la retraite et au-delà. Vous saurez ainsi combien il vous faut épargner en plus pour combler le déficit.

► Économies

Utilisez vos économies, vos héritages, vos titres ainsi que le pilier 3a pour éviter autant

Réductions de rente en cas de retraite anticipée ou partielle

Exemple : homme ; salaire annuel 120'000 francs (coordonné 94'275 francs) ; cotisations d'épargne CP 20 % ; retrait AVS anticipé de 2 ans en cas de retraite à 63 ans, pas de retrait anticipé en cas de retraite partielle ; taux de conversion 5,6 % à 63 ans et 6 % à 65 ans ; capital CP 650'000 francs à 63 ans (704'297 francs à 65 ans) ; hypothèse : taux d'intérêt de 1,25 % par an ; taux marginal d'imposition : 25 %. Les cotisations AVS pour personnes sans activité lucrative ne sont pas prises en compte ; données en francs

	Arrêt complet à 63 ans	Réduction à 50 % à 63 ans	Arrêt complet à 65 ans
Rente AVS annuelle	25'402 ¹	29'400	29'400
Rente de la CP par an à p. de 63 ans	36'400	18'200	–
Rente de la CP par an à p. de 65 ans	–	20'818	42'258
Rente à vie par an avant impôts	61'802	68'418	71'658
./. impôts sur le revenu supplémentaires	–	–1'654	–2'464
Rente à vie par an	61'802	66'764	69'194
Réduction de la rente à vie par an	–7'392	–2'430	–
Réduction totale cumulée de la rente	184'800²	55'890³	–

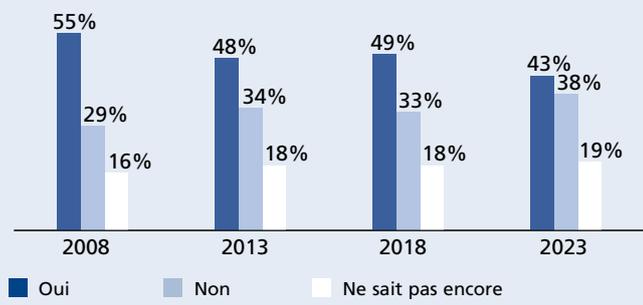
1 Non pris en compte : réduction de 4,5 % entre 63 et 65 ans (42 années de cotisation au lieu de 44)

2 Rente perçue sur 25 ans

3 Rente perçue sur 23 ans ; calculée à partir de 65 ans, car 50 % du salaire est versé entre 63 et 65 ans en plus de la rente partielle de la caisse de pension.

Enquête : une retraite anticipée est-elle réaliste à vos yeux ?

Base : 2008 = 365 personnes interrogées, 2013 = 950 personnes interrogées, 2018 = 1588 personnes interrogées, 2023 = 6735 personnes interrogées



que possible les lacunes. Les avoirs du pilier 3a peuvent être retirés jusqu'à cinq ans avant l'âge de la retraite AVS. Parallèlement, épargnez judicieusement du capital – avec un plan d'épargne en ETF ou avec des rachats facultatifs dans votre caisse de pension. Vous pouvez éventuellement augmenter votre hypothèque et utiliser l'argent pour pallier le manque. De nombreuses banques refusent néanmoins

une augmentation de l'hypothèque aux emprunteurs proches de ou déjà à la retraite si les critères de capacité financière ne sont plus remplis du fait que les rentes sont inférieures au revenu de l'activité lucrative.

► Rentes

Le plan financier vous indique aussi comment vous devez organiser vos rentes. La première rente AVS peut être perçue entre 63 et 70 ans.

Attention : une rente anticipée de deux ans est réduite de 13,6 %. Si elle est anticipée d'un an, elle est réduite de 6,8 %. Par ailleurs, les cotisations AVS que les pré-retraités doivent continuer à verser sont en conséquence plus élevées.

Qu'en est-il de la caisse de pension ? Si vous percevez la rente avant d'avoir atteint l'âge de 65 ans, l'avoir épargné sera moins élevé car il manquera des années de cotisation ainsi que des bonifications d'intérêt. Le taux de conversion auquel l'avoir est converti en rente sera lui aussi réduit. En règle générale, il est abaissé de 0,15 à 0,2 % par année d'anticipation : cesser de travailler deux ans plus tôt, c'est renoncer à 10 à 15 % de sa rente.

► Impôts

Utilisez tous les moyens possibles pour réduire votre charge fiscale – répartissez

par exemple la perception de l'avoir de prévoyance sur plusieurs années. La façon dont vous retirez l'avoir a également des conséquences fiscales : les rentes sont imposables à 100 % au titre de revenu. Le retrait du capital est souvent plus intéressant à long terme (cf. page 14).

i Vous aimeriez savoir si envisager une retraite anticipée est une option réaliste dans votre cas ? Commandez la fiche technique sans frais (ci-dessous) ou prenez rendez-vous avec un(e) expert(e) dans une succursale VZ proche de chez vous (cf. page 20). ●

FICHE TECHNIQUE

Retraite anticipée

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition140, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (page 20).

Retraite partielle : des coûts beaucoup plus bas

Même en prenant sa retraite à 65 ans, les rentes AVS et LPP sont souvent insuffisantes pour maintenir le niveau de vie habituel. Une retraite anticipée aggrave donc le problème. Ainsi, la retraite partielle est souvent la meilleure solution. Elle offre plusieurs avantages :

► Une retraite échelonnée est moins coûteuse qu'on l'imagine. Réduire par exemple son taux d'occupation à 50 % à 63 ans ampute les rentes d'environ 56'000 francs, soit beaucoup moins qu'en cas de retraite anticipée (cf. tableau au bas de la page 10).

► Se retirer peu à peu de la vie active permet de continuer à se constituer un capital de prévoyance grâce à l'activité à temps partiel et à être assuré contre les risques de décès et d'invalidité jusqu'à l'arrêt définitif.

► Les cotisations AVS supplémentaires pour personnes sans activité lucrative ne sont pas dues car l'obligation de cotiser est souvent remplie avec le revenu réduit.

► Généralement, les caisses de pension autorisent une retraite partielle dans une fourchette d'âge comprise entre 58 et 70 ans. La rente AVS peut être perçue entre

63 et 70 ans en trois étapes au plus – entre 62 et 70 ans pour les femmes nées entre 1961 et 1969.

► Les caisses de pension peuvent aussi autoriser plus d'étapes, mais si le capital ou une combinaison de la rente et du capital est choisi(e) au lieu de la rente, les étapes sont en règle générale limitées à trois, comme pour l'AVS. Cela peut en valoir la peine : les retraits partiels sont souvent plus avantageux fiscalement qu'un retrait unique.

Conseil : parlez-en suffisamment tôt à votre employeur et renseignez-vous sur les modalités de retraite

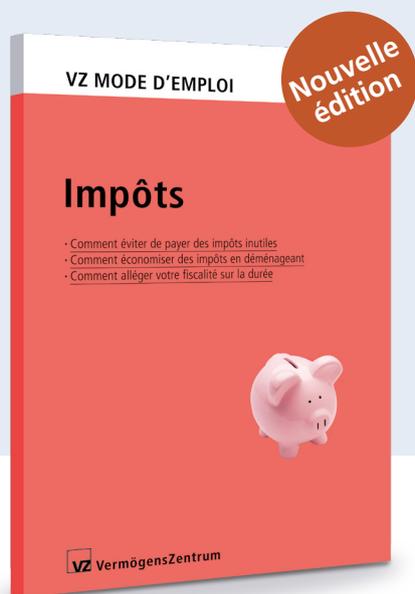
partielle dans votre caisse de pension. En fonction des caisses et de l'administration fiscale, il faut observer certaines règles en cas de retraits en capital. Vous trouverez les points essentiels à ce sujet dans la fiche technique indiquée ci-dessous. ●

FICHE TECHNIQUE

Partir peu à peu à la retraite

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition140, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

De l'information fiable dans les ouvrages VZ



Impôts: ouvrage actualisé

Pour ne pas payer plus d'impôts que nécessaire, il est conseillé d'optimiser durablement sa charge fiscale. La prévoyance vieillesse, l'immobilier et les placements financiers sont des leviers d'action importants. La retraite mérite une attention particulière, car elle impacte la situation fiscale tout entière. Les héritages et les donations peuvent aussi avoir une incidence.

Cet ouvrage présente les principales possibilités d'économie. De nombreuses comparaisons montrent l'ampleur des différences entre les cantons et combien vous payez à quel endroit.

108 pages, édition brochée, prix: 29 francs
ISBN 978-3-906162-66-9 (édition 2024)

COMMANDEZ MAINTENANT

Commandez les publications de VZ directement sur www.vzch.com/livres, au moyen du talon ci-joint ou auprès de la succursale VZ la plus proche de chez vous (coordonnées en page 20). Tous les livres de VZ VermögensZentrum sont aussi disponibles en librairie.



Retraite

Avant de profiter de la retraite, des décisions cruciales s'imposent. Le sujet est complexe, car les questions concernant l'AVS, la caisse de pension, la fiscalité, les hypothèques, les placements et la succession sont très liées. Ce mode d'emploi vous aide à poser les jalons pour une retraite à l'abri de tout souci financier.

140 pages, édition brochée, prix: 29 francs,
ISBN 978-3-906162-61-4 (édition 2023)



Successions et donations

Il est important de régler sa succession avant qu'il ne soit trop tard. Cet ouvrage renseigne sur les aspects essentiels des donations et des successions: sont abordés notamment le testament, la protection du conjoint et les avances sur héritage. Ce guide actualisé montre également ce qui a changé avec le nouveau droit successoral en vigueur depuis 2023.

108 pages, édition brochée, prix: 29 francs,
ISBN 978-3-906162-58-4 (édition 2023)



Investir efficacement avec les ETF

Tout investisseur réfléchissant à ses placements est un jour ou l'autre confronté aux ETF. Dans ce guide, vous découvrirez comment composer des portefeuilles à base d'ETF et à quoi faire attention. Vous trouverez également dans cet ouvrage les principaux conseils pour choisir judicieusement des ETF.

64 pages, édition brochée, prix: 12.80 francs
ISBN 978-3-906162-52-2 (édition 2022)



Transmettre son entreprise

Dans cet ouvrage, vous découvrirez comment trois entreprises suisses ont réglé leur transmission et à quels défis particuliers elles ont été confrontées. Sur la base de ces études de cas, ce guide récapitule pour vous les principaux conseils pour bien poser les jalons de sa transmission d'entreprise.

64 pages, édition brochée, prix: 12.80 francs,
ISBN 978-3-906162-57-7 (édition 2022)

Testament numérique : bientôt une réalité en Suisse ?

De plus en plus de gens se demandent pourquoi ils ne peuvent pas consigner leurs dernières volontés sur PC, tablette ou smartphone. Ce que vous devez savoir à ce sujet.



ALINE MARTIN
Experte en droit successoral
aline.martin@vzch.com
tél. 021 341 30 30

Le droit successoral stipule comment rédiger son testament. Certaines parties du droit successoral sont toutefois plus que centenaires. On se demande pourquoi on ne pourrait pas régler sa succession en ligne; après tout, de nos jours, nombre d'affaires importantes, telles que impôts, placements financiers et hypothèques, s'effectuent également sur des plateformes numériques.

Protection contre la falsification et la fraude

Le monde politique débat actuellement de la question de savoir s'il doit être possible, à l'avenir, d'établir un testament audiovisuel lorsqu'une personne ne peut rédiger un testament ordinaire en raison de circonstances extraordinaires. On ne sait pas encore quand cette option sera disponible et si elle sera également ouverte à d'autres testateurs.

La règle reste donc la même : à la rédaction du testament et du mandat pour cause d'incapacité, des exi-

gences de forme strictes sont à respecter. Il s'agit d'éviter les faux ou la fraude et de garantir l'authenticité des documents, c'est-à-dire que le testament ait été rédigé par une personne capable de discernement et sans contrainte de la part de tiers.

Comment éviter les litiges

Le partage de la succession place de nombreuses familles devant un grand défi. Réglez donc l'essentiel avant qu'il ne soit trop tard. Voici comment protéger vos proches :

- Clarifiez les choses en temps voulu au moyen d'un testament. Vous trouverez les principaux conseils à ce sujet dans la fiche technique mentionnée ci-dessous.

- Votre testament doit être entièrement rédigé, daté et signé de votre main.

- Un testament écrit sur ordinateur et seulement signé manuellement est invalide.

- Cette règle vaut aussi pour les testaments établis et signés conjointement par les couples mariés. Chaque conjoint doit rédiger son propre testament.

- De même, un testament ne comportant pas de date précise peut être déclaré comme invalide lorsque plusieurs versions apparaissent après le décès du testateur et qu'on ne peut déterminer clairement quelle est la version la plus récente.

- Pour révoquer une ancienne version, on doit impérativement en faire mention dans le nouveau testament.

- Même un testament bien intentionné peut occasionner des litiges si la volonté du défunt ne ressort pas clairement, ou si certaines dispositions se contredisent. Ainsi, il arrive souvent que les testateurs enfreignent involontairement le droit successoral parce qu'ils portent atteinte aux réserves héréditaires des héritiers légaux.

- Si vous et votre conjoint ou concubin n'êtes pas sûrs que tout soit en ordre dans votre testament, faites-le contrôler par un expert. Peut-être devrez-vous reformuler vos dispositions afin que vos volontés ne présentent aucune ambiguïté.

i Vous souhaitez rédiger votre testament en bonne et due forme? Commandez la fiche technique ou prenez rendez-vous avec un(e) expert(e) dans la succursale VZ la plus proche de chez vous (coordonnées en page 20). ●

FICHE TECHNIQUE

Testament : conseils pratiques

Commandez la fiche technique sans frais sur www.vzch.com/edition140, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Testament et mandat pour cause d'incapacité : les différences

Le testament et le mandat pour cause d'incapacité règlent des aspects totalement différents :

- Un testament permet dans une certaine mesure d'adapter l'ordre successoral légal selon vos souhaits. Vous pouvez, par exemple, réduire la part des enfants et attribuer une quotité plus importante à votre conjoint. Ou encore, instituer votre concubin comme héritier afin qu'il ne reste pas les mains vides.

- Un mandat pour cause d'incapacité préserve votre droit à l'autodétermination au cas où vous perdriez votre capacité de discernement suite à un accident ou à une maladie grave.

Conseil : dans le mandat pour cause d'incapacité, vous pouvez désigner la personne qui vous représentera au niveau juridique et gèrera vos finances si vous devenez incapable de discernement. Cela en vaut la peine : l'autorité (APEA) n'a plus qu'à constater l'incapacité de discernement et à vérifier si le mandat remplit les exigences de forme et si le mandataire est apte à le remplir. ●

FICHE TECHNIQUE

Mandat pour cause d'incapacité

Commandez la fiche technique sans frais sur www.vzch.com/edition140, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Parole d'expert

Questions à un spécialiste de VZ

Succession, retraite, hypothèques : chaque année, plus de 30'000 clientes et clients s'informent sur ces sujets auprès de VZ. Notre spécialiste répond ici aux questions des lectrices et lecteurs.



DAREN MONTANDON
Expert patrimonial
daren.montandon@vzch.com

Ma banque facture des frais excessifs : dois-je passer à une néo-banque ?

Les néo-banques offrent leurs services sur des applications pour smartphones. Il existe quelques prestataires en Suisse, essentiellement des banques traditionnelles, qui tentent de commercialiser leur offre numérique sous une nouvelle forme. La force des néo-banques consiste à offrir une sélection de services bon marché, habituellement un compte privé et un compte d'épargne, une carte de débit ainsi que, de manière limitée, les opérations de paiement et le négoce d'actions.

Conseil : certains services importants comme les hypothèques sont rarement proposés par les néo-banques. Fait aussi défaut le conseil personnalisé offert par une personne de confiance, par exemple pour optimiser ses impôts ou régler sa succession en vue de la retraite.

Si l'on conserve sa banque traditionnelle pour les autres prestations, cela fait une relation bancaire de plus. Garder une vue d'ensemble des finances du ménage devient plus difficile. Avant de quitter votre banque attitrée, assurez-vous que le nouveau prestataire vous offrira des services non seulement moins onéreux, mais aussi meilleurs. Les expert(e)s de VZ ont récapitulé dans une fiche technique les points auxquels vous devez prêter attention. ●

FICHE TECHNIQUE

Intérêts et frais bancaires

Commandez la fiche technique sans frais sur www.vzch.com/edition140, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en p. 20).

Compte, dépôt à terme ou actions : comment placer au mieux notre épargne aujourd'hui ?

En raison de l'inflation et des impôts, l'argent déposé sur un compte bancaire perd de sa valeur (cf. interview en page 6). Actuellement, il est donc plus important que jamais d'organiser ses finances de manière efficiente :

- Le montant dont vous avez besoin à court terme, par exemple pour vos dépenses courantes ou vos paiements, doit être conservé sur un compte privé ou investi dans des dépôts à terme.
- Placez sur un compte épargne rémunéré l'argent que vous souhaitez faire fructifier à moyen ou long terme, ou mettez-le de côté pour constituer une réserve. Vous trouverez un aperçu actuel

FICHE TECHNIQUE

Compte ou titres ?

Commandez la fiche technique sans frais sur www.vzch.com/edition140, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en p. 20).

en ligne sur www.vzch.com/comparaison-interets

- Investissez judicieusement dans des titres le capital dont vous n'avez pas besoin à long terme. Vous pouvez en utiliser une partie pour améliorer votre prévoyance et réduire ainsi sensiblement vos impôts chaque année. ●

Rente ou capital : puis-je revenir sur mon choix ?

Au moment de la retraite, il faut décider si l'on veut percevoir l'avoir épargné dans la caisse de pension sous forme de rente, de capital ou d'une combinaison des deux. Ce choix détermine la qualité de vie après 65 ans, car il est définitif. Pesez bien le pour et le contre :

► **Rente :** la rente est versée à vie et vous n'avez pas à vous occuper de placer le capital. Mais son montant dépend du taux de conversion, qui ne cesse de baisser. De plus, la rente est entièrement imposable comme revenu et vos héritiers n'en profiteront pas.

► **Capital :** à long terme, le retrait du capital est souvent plus intéressant d'un point de vue fiscal et offre une plus grande souplesse financière. Si vous ne consommez pas l'intégralité du capital, vous pouvez transmettre librement le reste par héritage. Avec cette option, vous supportez toutefois vous-même le risque de placement.

Conseil : associez les avantages de la rente et du capital. Établissez un plan financier et examinez l'évolution de vos revenus et de votre fortune. Tenez aussi compte du rendement des placements et de l'inflation. Vous pourrez ainsi faire le bon choix dès le début sans devoir regretter votre décision ultérieurement. ●

FICHE TECHNIQUE

Caisse de pension : rente ou capital ?

Commandez la fiche technique sans frais sur www.vzch.com/edition140, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en p. 20).

Gains immobiliers: le fisc se sert copieusement au passage

Avant de vendre son logement, il faut bien s'informer, car cantons et communes se servent largement au passage sur le produit de la vente.



ALAIN DUPONT
Spécialiste en immobilier
alain.dupont@vzch.com
tél. 021 341 30 81

Vendre sa maison dégage souvent une belle plus-value. Une partie est toutefois reversée à la commune et au canton. Le fisc impose en effet la différence entre le prix d'achat et le prix de vente.

Le montant de l'impôt dépend de la durée de détention du bien et du canton. En règle générale, plus le délai entre l'achat et la vente est court et plus le gain est élevé, plus l'impôt sera important par rapport au gain.

Exemple: dans le canton de Vaud, un gain de 500'000 francs est imposé à hauteur de 70'000 francs pour une durée de détention de 10 ans. Au bout de 20 ans, l'impôt est encore d'environ 45'000 francs (tableau ci-dessus), soit une somme non négligeable. Il importe donc

FICHE TECHNIQUE

Imposition des biens immobiliers

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition140, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Imposition des gains immobiliers

Résidence principale, impôt sur les gains immobiliers 2024, données en francs

		Vaud ²	Genève
Gain immobilier¹ 500'000 francs			
Durée de détention	2 ans	120'000	200'000
	5 ans	90'000	150'000
	10 ans	70'000	50'000
	20 ans	45'000	50'000
	50 ans	35'000	10'000
Gain immobilier¹ 100'000 francs			
Durée de détention	2 ans	24'000	40'000
	5 ans	18'000	30'000
	10 ans	14'000	13'000
	20 ans	9'000	10'000
	50 ans	7'000	2'000

1 Produit de la vente moins dépenses d'investissement
2 Les années d'occupation par le propriétaire comptent double

de déterminer précisément les coûts. Voici les principaux aspects à observer:

► **Ajournement:** l'impôt n'est pas toujours dû immédiatement. C'est souvent le cas lors d'un héritage, d'un avancement d'hoirie ou encore d'un divorce ou d'une séparation. Mais en cas de vente ultérieure à un tiers, il faudra payer l'impôt différé sur la base de la différence par rapport au prix d'achat initial, et non au prix de reprise. La durée de possession du propriétaire précédent est toutefois prise en compte.

► **Remplacement:** l'impôt est également reporté si le gain est réinvesti dans un logement à usage propre en Suisse « dans un délai raisonnable ». Selon le canton, il ne doit pas s'écouler plus de deux à quatre ans entre la vente de

l'ancien bien et l'achat du nouveau. Même s'il n'est pas nécessaire d'investir le produit de la vente dans l'objet de remplacement, l'impôt sera exigible lors de l'achat du nouveau logement.

Conseil: vérifiez au préalable les moyens de réduire vos impôts. Vous pouvez par exemple déduire du bénéfice les investissements qui augmentent la valeur, les commissions de courtage, les droits de mutation, les frais d'annonce et de notaire ainsi que l'indemnité de résiliation anticipée versée à la banque si l'hypothèque doit être résiliée avant l'échéance.

i Vous souhaitez optimiser vos impôts? Prenez rendez-vous avec un(e) expert(e) de VZ (coordonnées en page 20). ●

Résidence secondaire: bon à savoir

Pour l'achat d'une résidence secondaire, les banques appliquent des règles de financement plus strictes que pour une résidence principale:

► Les hypothèques ne couvrent souvent que 50 à 60% du prix de vente. Le reste doit être financé avec les fonds propres. L'avoir de la caisse de pension ou du pilier 3a ne peut être utilisé.

► Le montant minimal du crédit est généralement de 250'000 francs, car les hypothèques plus basses ne sont pas rentables pour les banques. Pour emprunter moins d'argent, on peut tenter d'augmenter l'hypothèque déjà souscrite pour son logement.

► Concernant la capacité financière, les règles usuelles s'appliquent: intérêts hypothécaires, amortissement et frais d'entretien ne doivent pas dépasser un tiers du revenu brut, même si les taux d'intérêt augmentent à 5%.

► Lorsqu'on possède un logement, la banque déduit les coûts théoriques de la résidence secondaire du revenu brut. La capacité financière est garantie tant que les coûts du logement principal ne dépassent pas le tiers du revenu lucratif diminué. ●

FICHE TECHNIQUE

Résidence secondaire

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition140, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Assurance auto onéreuse : ne restez pas les bras croisés

Le coût lié à l'automobile augmente car de nombreux assureurs relèvent les primes au pied levé. Soyez vigilant et comparez systématiquement les offres !



VOJISLAV MIJIC

Spécialiste en assurances
vojislav.mijic@vz.ch
tél. 021 341 30 30

L'époque bénie des rabais spéciaux généreux et des baisses de primes semble révolue. Au cours des dernières années, les coûts des assurances auto ont plutôt baissé. En moyenne, celles-ci sont moins élevées aujourd'hui qu'en 2020. Ces derniers mois cependant, certains assureurs ont augmenté les primes pour les contrats en cours et ce, sans préavis.

Ils invoquent l'inflation, des pièces de rechange plus chères et la multiplication des dommages dus aux intempéries. D'autres assureurs vont leur emboîter le pas. Il est donc judicieux d'y regarder de plus près et de comparer les offres.

Il vaut la peine de comparer

VZ a passé au crible plus de 29'000 polices auto. L'analyse montre que les primes pour une voiture de classe moyenne ont dans l'ensemble reculé de 1134 à 1036 francs. Un bon début certes, mais insuffisant : en comparaison, la solution VZ est environ 12% moins

Assurance auto : économies réalisables

Base : comparaison de plus de 29'000 polices entre 2020 et 2023 ; prix catalogue : petites voitures jusqu'à 30'000 francs, classe moyenne : 30'000 à 65'000 francs, classe moyenne supérieure : plus de 65'000 francs ; données en francs

	Prime moyenne par an				Solution VZ	
	2020	2021	2022	2023		
Petites voitures	790	801	760	741	652	-12 %
Classe moy.	1'134	1'092	1'050	1'036	912	-12 %
Classe moy. supérieure	1'620	1'525	1'533	1'487	1'309	-12 %

Exemple d'interprétation : entre 2020 et 2023, la prime d'assurance d'une voiture de classe moyenne a reculé en moyenne de 1134 à 1036 francs. Néanmoins, par rapport à 2023, la solution VZ est toujours 12% moins chère.

chère, et cela année après année, à prestations comparables ou meilleures (cf. tableau ci-dessus).

Exploitez le potentiel d'économies

Vous ne souhaitez pas jeter l'argent par les fenêtres ? Engagez des démarches pour changer d'assureur ! Le potentiel d'économies est énorme. Veillez notamment aux points suivants :

► Une résiliation extraordinaire du contrat est possible si la prime ou les prestations changent. Votre lettre doit parvenir à l'assureur au plus tard le jour qui précède la modification du contrat.

► Vous achetez une nouvelle voiture ? Dans ce cas, c'est l'occasion idéale pour changer de prestataire. Cette résiliation extraordinaire vous donne droit elle aussi au remboursement au prorata de la prime déjà versée.

► Vous pouvez résilier votre contrat après un sinistre, en respectant les délais.

► La plupart des contrats sont résiliables pour la fin de l'année. L'assureur doit avoir la lettre avant fin septembre. Vous pouvez aussi mettre fin aux contrats de longue durée, au plus tard après trois ans.

i Vous souhaitez réduire vos coûts ? Faites vérifier vos assurances sans frais (cf. ci-après). Ou prenez rendez-vous dans une succursale VZ (page 20). ●

ACTION

Faites contrôler vos assurances

VZ vérifie vos polices sans frais et vous indique où trouver le meilleur rapport prix-prestations. Commandez votre analyse en ligne dès maintenant : www.vz.ch/analyse-assurances

Assurances : dépensez-vous trop d'argent chaque année ?

Les Suisses tiennent à être bien couverts. Cela se comprend, mais ils souscrivent souvent des assurances inutiles ou à double, ou encore n'adaptent pas leurs contrats quand leur situation personnelle change. Conséquence : chaque année, ils dépensent de l'argent inutilement. Autre erreur : ils ne prennent pas le temps de comparer les primes et n'exploitent pas le potentiel d'économie. Or, des milliers d'analyses d'assurances réalisées par VZ montrent qu'en supprimant les couvertures superflues et en choisissant un prestataire meilleur marché, une famille économise en moyenne plus de 700 francs par an.

Conseil : assurez uniquement les risques qui menacent vos besoins vitaux ou qui pourraient grever durement votre budget. N'assurez pas ceux que vous pouvez assumer financièrement vous-même sans problème.

i Vous souhaitez en savoir plus ? Commandez la fiche technique sans frais ci-dessous ou prenez rendez-vous chez VZ (coordonnées en page 20). ●

FICHE TECHNIQUE

Assurances : les erreurs à éviter

Commandez la fiche technique sur www.vz.ch/edition140, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Comment se classe la caisse de pension de votre entreprise ?

Les caisses de pension présentent de fortes disparités en matière de rémunération et de taux de couverture. Le dernier classement de VZ révèle notamment laquelle rémunère le mieux l'avoir épargné et laquelle est la plus avare.



YANNICK YERSIN

Responsable clients entreprises
yannick.yersin@vzch.com
tél. 021 341 30 30

Les entrepreneurs ou les responsables de la prévoyance professionnelle dans l'entreprise le savent : trouver une caisse de pension parfaitement adaptée à l'entreprise et à son personnel est un travail d'Hercule.

La Suisse compte environ 1300 caisses de pension. Comparer les prestations et la performance des institutions de prévoyance est par conséquent difficile. Sans compter que d'innombrables dispositions rendent la prévoyance professionnelle toujours plus complexe.

Des caisses performantes à faibles coûts

Les PME ont tout intérêt à étudier le classement 2024 des caisses de pension de VZ (« Action » en haut à droite). Il contient les indicateurs de performance essentiels des grandes institutions collectives et communes. Les résultats concernant la rémunération et le taux de couverture, par exemple, sont importants.

Comparatif des taux de couverture provisoires

Rang	Institution de prévoyance ¹	Taux de couverture 2023 ²	Taux d'intérêt technique
1	Symova	114,0 %	1,50 %
2	La CIEPP	114,0 %	2,50 %
3	Ascaro	113,5 %	1,25 %
...
Taux de couverture le plus bas³		96,4 %	1,50 %

1 Données au 31 décembre 2023

2 Valeurs provisoires de fin janvier 2024

3 Données au 30 novembre 2023

Comparatif de la rémunération des avoirs

Rang	Institution de prévoyance	Moyenne pondérée ¹	Écart
1	Profond	4,23 %	0,0 %
2	Ascaro	4,17 %	-1,6 %
3	Futura	3,17 %	-25,2 %
...
Rémunération la plus basse		0,77 %	-81,9 %

1 Moyennes enregistrées de 2021 à 2023, pondérées de 60 % (part obligatoire) et 40 % (part subobligatoire)

► Rémunération des avoirs de vieillesse

Les avoirs des assurés sont plus ou moins bien rémunérés selon les caisses. Les taux d'intérêt moyens au cours des trois dernières années sont compris entre 4,23 % pour la caisse arrivant en tête du classement et 0,77 %, soit cinq fois moins, pour celle en queue de peloton (tableau du haut). Il existe également des écarts notables entre les meilleures caisses. Avec 3,17 %, la caisse arrivant en 3^e position offre une rémunération inférieure d'environ un quart à la première. En raison de l'effet

des intérêts composés, un demi-pourcent en moins a déjà un impact considérable sur l'épargne, et donc sur les rentes versées à la retraite.

► Taux de couverture des caisses de pension

Là aussi, les différences sont significatives. Certaines fondations semi-autonomes sont toujours en situation de découvert depuis la mauvaise année boursière 2022. La moins bonne élève affiche un taux de couverture de 96,4 %, contre 114 % pour les mieux placées (tableau du haut). Un découvert signifie que la for-

ACTION

Analyse de la caisse de pension

Vous êtes entrepreneur et souhaitez savoir où se situe votre caisse de pension ?

Chargez le certificat collectif des assurés de votre caisse de pension sur : www.vzch.com/classement-cp

Vous recevrez le classement des caisses de pension et une brève analyse ainsi que des conseils utiles sur les optimisations envisageables au sein de votre PME, le tout sans frais.

ture de la caisse est inférieure à la somme de ses engagements au moment du calcul. Dans les fondations semi-autonomes, il n'est pas rare que cet indicateur fluctue. Des mesures d'assainissement ne sont nécessaires que lorsque le découvert ne peut pas être définitivement résorbé en cinq ans.



Vous souhaitez savoir où se situe votre caisse de pension par rapport à la concurrence et quels aspects vous pouvez optimiser ? Faites analyser votre caisse de pension sans frais (cf. « Action » ci-dessus) ou parlez-en à un(e) expert(e) dans la succursale VZ la plus proche de chez vous (cf. coordonnées en page 20).

FICHE TECHNIQUE

Découvert dans la caisse de pension

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition140, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Course aux talents : comment garder une longueur d'avance ?

Pour trouver de la main-d'œuvre qualifiée, avoir une bonne caisse de pension devient primordial. Une nouvelle étude de VZ vous indique où se situe votre solution de prévoyance par rapport à vos principaux concurrents.



MARINE REY
Responsable clients entreprises
marine.rey@vzch.com
tél. 021 341 30 30

Les entreprises sont tributaires de collaborateurs qualifiés, a fortiori si elles veulent croître. Recruter et fidéliser les talents est toutefois de moins en moins évident, car la concurrence est rude.

De nombreuses PME ignorent ce que vaut leur prévoyance par rapport à leurs principaux concurrents. Or, les prestations salariales accessoires sont un avantage concurrentiel qui gagne en importance. Une bonne

caisse de pension est un critère de choix pour les spécialistes recherchés qui changent d'emploi.

Où se situe votre PME à ce niveau ?

Comparer les prestations des caisses de pension est fastidieux et complexe. Les chefs d'entreprise ont peu de temps à y consacrer. Une nouvelle étude simplifie la tâche des entreprises : VZ a analysé les prestations des caisses de pension d'une trentaine de branches et a calculé les moyennes par branche.

Prenons un exemple : une entreprise informatique suisse a fait établir le profil de sa caisse par VZ. Voici les points marquants de l'analyse (cf. graphique) :

► Les forces de l'entreprise sont les cotisations d'épargne plus élevées que chez ses concurrents et le fait que l'entreprise cofinance ces cotisations dans une proportion supérieure à la moyenne. Ces aspects sont très attractifs pour les collaborateurs.

► En revanche, les prestations de décès et, surtout, d'invalidité sont très inférieures à la moyenne. Soit l'entreprise veut économiser à ce niveau, soit il s'agit d'une décision du passé : de nombreuses PME ont mis en place leur caisse de pension il y a longtemps et ne l'ont pas adaptée depuis. Les prestations ne répondent alors plus aux besoins.

► En comparaison, les collaborateurs sont donc moins bien couverts. L'entreprise doit vite revoir sa copie, vérifier ses prestations de risque et les améliorer si nécessaire. C'est le seul moyen d'assurer à ses collaborateurs et à leurs familles une protection conforme à la branche.

Pensez autrement, voyez plus loin

Conseil : comparez votre caisse de pension avec celle de vos concurrents. Vous connaîtrez ainsi votre attractivité en tant qu'employeur si vous souhaitez attirer du personnel qualifié grâce à une solution de prévoyance exceptionnelle (voir « Ac-

ACTION

Le profil de votre CP en comparaison

Vous voulez estimer les coûts, les prestations et la pérennité de votre caisse par rapport à vos concurrents ?

Téléchargez le certificat de prévoyance collectif pour une analyse gratuite :

www.vzch.com/profil-cp

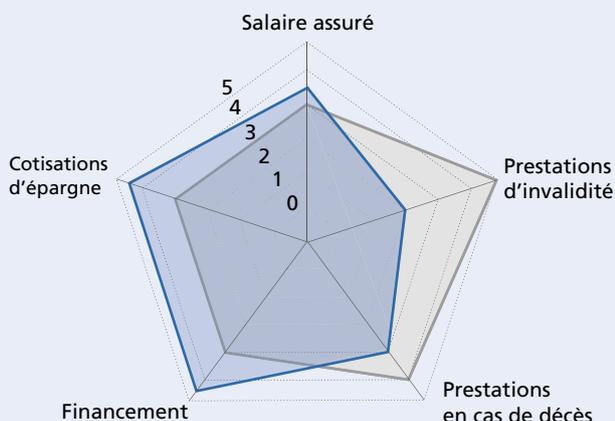
Vous pouvez aussi discuter de votre situation avec un(e) spécialiste de la question dans votre succursale VZ. Vous trouverez toutes les coordonnées à la page 20.

tion » ci-dessus). L'analyse précisera également les adaptations nécessaires pour optimiser vos coûts et ménager votre budget.

i Vous souhaitez savoir où se situe votre entreprise par rapport à la concurrence ? Commandez la nouvelle étude publiée par VZ (ci-dessous). Profitez de l'action de VZ (ci-dessus) ou convenez d'un rendez-vous dans la succursale VZ la plus proche (page 20).

Comparaison des forces et faiblesses dans la branche

Exemple : entreprise informatique suisse comptant 50 collaborateurs



■ Entreprise informatique suisse comptant 50 collaborateurs
■ Moyenne de la branche Informatique et télécommunications

ÉTUDE

Nouveau

Caisses de pension en comparaison sectorielle

La nouvelle étude réalisée par VZ vous montre où se situe votre solution de prévoyance par rapport à vos concurrents et comment aménager correctement la prévoyance dans votre entreprise pour attirer les talents et les fidéliser.

Commandez l'étude sans frais (24 pages) à l'aide du talon ci-joint ou sur www.vzch.com/edition140

Évaluer son entreprise : le potentiel doit convaincre

Trouver le bon repreneur pour son entreprise nécessite de connaître précisément la capacité bénéficiaire future de celle-ci pour déterminer la valeur de marché actuelle.



AURÉLIE BOVIGNY

Spécialiste transmission d'entreprise
aurelie.bovigny@vzch.com
tél. 021 341 30 30

Beaucoup de chef(fe)s d'entreprise qui planifient leur relève ont deux soucis majeurs, souvent injustifiés :

► **Un marché difficile :** nombre d'entre eux craignent que la hausse des intérêts, l'inflation, les difficultés d'approvisionnement et les incertitudes géopolitiques réduisent leurs chances de réussir la transmission de leur entreprise.

Les constats des spécialistes de VZ montrent pourtant un tableau différent. Le marché fonctionne. Les vendeurs rencontrent de nombreux acheteurs sérieux : des investisseurs stratégiques comme des concurrents et des investisseurs financiers ainsi que des particuliers.

► **Le prix souhaité :** nombre d'entrepreneurs doutent que des acheteurs appropriés soient disposés à payer le prix fixé pour leur entreprise.

L'expérience montre que de nombreux propriétaires accordent trop d'importance au passé de leur entreprise. Or, les acheteurs s'intéressent surtout à l'avenir, c'est-à-dire au potentiel de l'entreprise. Ils examinent

par exemple le compte de pertes et profits prévisionnel, qui indique les bénéfices attendus. Ils s'intéressent aussi aux plans d'investissement, qui les renseignent sur la croissance future. Lorsque ce potentiel est convaincant, les acheteurs sont prêts à payer le prix attendu.

L'importance d'une estimation objective

Pour que la vente progresse comme prévu, toutes les mesures nécessaires doivent donc être engagées rapidement : faire estimer l'entreprise par un expert est l'une des tâches les plus importantes. En effet, les résultats commerciaux et financiers permettent généralement d'apprécier correctement le passé d'une entreprise. Mais une estimation professionnelle est tournée vers l'avenir ; elle indique la viabilité commerciale future et le potentiel de l'entreprise.

C'est le seul moyen de définir une fourchette qui soit réaliste et justifiée pour le prix de vente.

Important : si vous faites évaluer votre entreprise, certains postes du bilan seront épurés, ce qui révélera le montant des réserves latentes et des impôts latents. Vous pourrez ainsi planifier le prélèvement des bénéfices reportés et des fonds non nécessaires à l'exploitation de façon à les transférer dans la

INVITATION

Séminaire et webinaire Réussir la transmission de son entreprise

Régler la transmission de son entreprise est un projet complexe nécessitant une bonne planification. Le séminaire qui aura lieu le 7 mai à Lausanne et le webinaire qui se tiendra le 15 mai vous expliquent comment vous y préparer au mieux. Inscrivez-vous sur www.vzch.com/seminaire-pme

fortune privée à des fins d'optimisation fiscale. L'entreprise sera également « plus légère » et ainsi plus attractive pour l'acheteur.



Vous souhaitez transmettre et faire évaluer votre entreprise ? Commandez la fiche technique portant sur ce sujet (cf. ci-dessous) ou prenez rendez-vous pour un entretien sans frais et sans engagement dans la succursale VZ la plus proche (cf. page 20). ●

FICHE TECHNIQUE

Bien évaluer son entreprise

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition140, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Transmettre son entreprise à l'un de ses enfants

Environ 90 % des entreprises suisses sont familiales. Si la fille ou le fils doit reprendre l'entreprise, il faut établir un règlement équitable pour toute la famille. C'est une tâche ardue. La plupart du temps, l'entreprise constitue le plus gros de l'héritage. Les héritiers réservataires ont droit à une part minimale de cette somme. Généralement, un enfant n'a pas suffisamment d'argent pour verser aux cohéritiers la part qui leur revient. La situation est également problématique lorsque l'entreprise est cédée à l'enfant à bas prix, car c'est la valeur de marché qui est prise en compte lors du partage de l'héritage.

Conseil : pour assurer la continuité de votre entreprise et traiter équitablement tous les héritiers, occupez-vous de la transmission suffisamment tôt. Les aspects matrimoniaux et successoraux sont complexes. N'hésitez pas à vous faire aider en cas de doute. Des spécialistes établiront un testament, un contrat de mariage, un pacte successoral ou une convention d'actionnaires dans les règles de l'art. ●

FICHE TECHNIQUE

Transmission au sein de la famille

Commandez la fiche technique sans frais sur www.vzch.com/edition140, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Retraite, hypothèques et placements : VZ dans les médias



Initiative « 13^e rente AVS » acceptée

Le Courrier, 3.3.2024

Le dimanche 3 mars, le peuple suisse a accepté l'initiative populaire portant sur une 13^e rente AVS par 58 % de « oui ». En relation avec cette votation, une étude VZ a montré que depuis 2002, la rente AVS avait augmenté de 16 % alors que la rente de la caisse de pension avait baissé de 39 %.

Gagner sur les marchés

Le Temps, 2.2.2024

Il est possible de gagner sur les marchés des titres en respectant certaines règles plutôt simples : diversifier ses actifs, élaborer une stratégie claire dès le début, veiller à ne pas payer des frais trop élevés, miser sur le long terme plutôt que sur le court terme ou encore opter pour des fonds passifs plutôt que pour des fonds actifs. Le portail financier de VZ permet ainsi aux « novices » dans le domaine d'acquérir des connaissances de base en matière de placement et de choisir les bons titres dans le cadre de leur stratégie d'investissement.

Les fonds du 2^e pilier en nette baisse

Blick, 25.2.2024

La chute des fonds des caisses de pension touche avant tout les personnes entre 58 et 68 ans. Le baromètre de VZ montre ainsi que depuis 2022, le montant global des rentes (1^{er} et 2^e piliers) a diminué en moyenne de 21 %. Pour les revenus moyens, la perte se chiffre par conséquent en milliers de francs. Karl Flubacher, auteur d'une étude VZ à ce sujet, ajoute : « Dans l'ensemble, les rentes des caisses de pension ont nettement baissé ces dernières années, et elles continueront à baisser. »

Attention aux cyber-risques

Bon à savoir, 15.2.2024

Sur Internet, il n'est pas rare que des cartes de crédit soient piratées, que des commandes en ligne ne soient pas livrées, que des identités soient détournées ou que des données disparaissent. Faut-il souscrire une cyberassurance pour se protéger contre ces risques ? Ahmad Younis, spécialiste en assurances privées chez VZ, est d'avis que « le besoin varie en fonction de l'utilisation numérique quotidienne de chaque individu ». Il prévient ensuite qu'« une fois les dommages causés, impossible de revenir en arrière ».

ABONNEZ-VOUS

À LA NEWSLETTER

Recevez par e-mail des informations sur les sujets suivants :

- **AVS, caisse de pension et 3^e pilier**
Deux fois par mois, des conseils pratiques pour bien préparer sa retraite.
- **Informations sur les marchés financiers**
Compte rendu bimensuel sur l'évolution des placements.
- **Hypothèques**
Informations trimestrielles pour économiser sur les taux hypothécaires.
- **Spécial PME**
Actualités mensuelles sur les thèmes des assurances, de la caisse de pension et de la transmission d'entreprise.

Abonnez-vous avec le talon ci-joint ou sur [vzch.com/newsletter-fr](https://www.vzch.com/newsletter-fr)

VZ VERMÖGENSZENTRUM

Vous désirez restructurer ou faire fructifier votre patrimoine ?
Vous êtes à la bonne adresse.

Les succursales VZ les plus proches de chez vous

Lausanne	021 341 30 30	Neuchâtel	032 854 04 04
Genève	022 595 15 15	Nyon	022 960 99 99
Fribourg	026 350 90 90	Sion	027 327 40 40

Toutes les succursales sous www.vzch.com/succursales

Édition vz news / siège principal

VZ VermögensZentrum SA
Avenue de la Gare 50, 1003 Lausanne
tél. 021 341 30 30
info@vzch.com
www.vzch.com

1 Nos domaines de spécialisation

- Planification de la retraite
- Gestion de fortune
- Planification successorale
- Hypothèques
- Planification fiscale
- Analyse des assurances privées
- Transmission d'entreprise
- Optimisation de la caisse de pension
- Prévoyance cadres
- Analyse des assurances d'entreprise

2 Nos solutions avantageuses

- VZ Banque de Dépôt :
 - Compte et dépôt
 - Transactions
- Hypothèques :
 - Hypothèques du marché monétaire
 - Hypothèques fixes
- Fondations collectives :
 - LPP, prévoyance cadres, pilier 3a
- VZ Pool d'Assurance :
 - Bâtiment/ménage
 - Véhicules à moteur
- VZ Portail financier